

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VENDREDI 17 JUILLET 2020 TENUE À LA SALLE DE LA GRENETTE DE LAPALISSE

* Membres à voix délibérative :

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN.
M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. Mme PÉRICHON. M. FERBOS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Le compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 12 Juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

1/ COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président rend compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- de conclure le contrat proposé par la SMACL pour l'assurance protection fonctionnelle, pour un montant de 244,79 € TTC pour l'année 2020,
- de compléter la grille tarifaire du FABLAB, pour les créations :
 - d'hygiaphone : 50 €
 - d'extension serre-tête : 1,50 €
 - visière : 4 €
- de modifier l'avenant au règlement intérieur de la piscine communautaire de Bert pour la saison estivale 2020 portant sur une interdiction d'accéder à l'établissement dans les cas de suspicion de COVID-19,
- de signer une convention de participation au fonds « Région Unie » pour le territoire de l'Allier, une convention multi-partenariale avec la Région, le Département de l'Allier et l'ensemble des EPCI de l'Allier ainsi que la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises, dans le cadre du plan d'urgence économique régional adopté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin de soutenir les entreprises touchées par les conséquences de pandémie de COVID-19 et des mesures de confinement,
- d'annuler le loyer d'un local commercial situé 15 place Charles Bécaud pour les mois de mars, avril et mai 2020, compte tenu des difficultés financières rencontrées par les professionnels de la restauration dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19,
- d'annuler le loyer d'un local commercial situé à Saint-Étienne de Vicq pour les mois de mars, avril et mai 2020, compte tenu des difficultés financières rencontrées par les professionnels de la restauration dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19,
- d'effectuer une diminution de crédits de 1 700 € sur le chapitre 020 dépenses imprévues et une augmentation de crédits de 1 700 € sur l'opération 271 – compte 2315,
- de compléter la délibération du 19 octobre 2019 concernant le dispositif des Boutiques éphémères mis en place avec un ajustement de l'aide financière accordée par la Communauté de Communes, suite au contexte sanitaire COVID-19 : l'aide financière mensuelle de juin, septembre et octobre avec une participation équivalente à 50 % du montant du loyer plafonné à 150 € s'appliquera également en juillet-août,
- d'actualiser les prix de vente des produits en vente par l'Office de Tourisme en incluant un tarif pour la vente de bougie de Charroux au tarif de 11 € TTC l'unité,
- d'effectuer une diminution de crédits de 900 € sur le chapitre 020 dépenses imprévues et une augmentation de crédits de 900 € sur l'opération 271 – compte 2315,
- d'attribuer à l'entreprise EIFFAGE Route Centre Est - Établissement Loire Auvergne - Route d'Hauterive à Abrest, le marché relatif aux travaux de réhabilitation du parking poids-lourds du centre routier de Lapalisse – programme 2020 - pour un montant de 89 780 € HT,

- de rembourser à Madame Sandrine GUILLAUME la somme de 544 € correspondant à la location d'un chalet au camping de Lapalisse pour la période du 13 au 23 juillet 2020.

2/ INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES.

Monsieur Jacques de CHABANNES procède à l'installation des conseillers en énumérant les noms des délégués titulaires et suppléants de chaque commune.

Le conseil communautaire est légalement installé.

Le doyen de l'assemblée, Monsieur Yves COLLANGES (Commune de SAINT-PIERRE LAVAL) prend la présidence du Conseil Communautaire.

3/ ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Pour procéder aux élections du Président et des Vice-Présidents, 2 assesseurs sont nommés : Mmes Stéphanie CHERVIN (Commune de LAPALISSE) et Françoise WALRAET (Commune de SAINT-CHRISTOPHE).

Monsieur Yves COLLANGES lance un appel à candidature ;

Un candidat se déclare : M. Jacques de CHABANNES.

Monsieur Jacques de CHABANNES est élu au 1er tour de scrutin à la majorité absolue, par 21 VOIX.

Mme Françoise WALRAET a obtenu 1 VOIX

M. Alain LASSALLE a obtenu 1 VOIX

2 bulletins blancs

À l'issue de l'élection Monsieur Jacques de CHABANNES prend la présidence de l'assemblée et remercie l'ensemble des conseillers pour la confiance qui lui est renouvelée. Au cours du mandat, il faut redouter une baisse des aides de l'État inévitable dans la situation actuelle, cependant, les orientations économiques seront essentielles pour le développement du territoire et malgré tout garder un investissement dynamique compte tenu du contexte de pandémie. Un des gros programmes du mandat sera la révision du PLUi adopté en 2009 ; il serait vraiment souhaitable que les territoires ruraux puissent avoir plus d'autonomie en matière d'urbanisme.

4/ DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

Monsieur le Président propose de maintenir le nombre de Vice-Présidents à cinq (5).

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de créer cinq (5) postes de vice-présidents.

5/ ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Cette élection se déroule au scrutin uninominal.

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Didier HANGARD au poste de 1er vice-président chargé des FINANCES, du PERSONNEL et de la CULTURE. Après avoir recueilli l'accord de M. HANGARD, il lance un appel à candidature : aucun autre candidat ne se déclare.

M. Didier HANGARD est élu 1er vice-président, au 1er tour de scrutin, par 24 VOIX, et 1 bulletin blanc

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Alain LASSALLE au poste de 2ème vice-président chargé du DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE et du TOURISME. Après avoir recueilli l'accord de M. LASSALLE, il lance un appel à candidature : aucun autre candidat ne se déclare.

M. Alain LASSALLE est élu 2ème vice-président, au 1er tour de scrutin, par 23 VOIX et 2 bulletins blancs

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Yves COLLANGES au poste de 3ème vice-président chargé des TRAVAUX aux BATIMENTS. Après avoir recueilli l'accord de M. COLLANGES, il lance un appel à candidature : aucun autre candidat ne se déclare.

M. Yves COLLANGES est élu 3ème vice-président, au 1er tour de scrutin, par 17 VOIX.

Mme Maria LESME a obtenu 1 VOIX.

7 bulletins blancs

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Yves PLANCHE au poste de 4ème vice-président chargé de la VOIRIE. Après avoir recueilli l'accord de M. PLANCHE, il lance un appel à candidature : M. Louis SALLES se déclare candidat.

M. Yves PLANCHE est élu 4ème vice-président, au 1er tour de scrutin, par 14 VOIX, contre 8 VOIX pour M. Louis SALLES, et 2 bulletins blancs

M. Gérard BOUCHET a obtenu 1 VOIX

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Jean Marc BRUNIAU au poste de 5ème vice-président chargé des SPORTS et de la JEUNESSE. Après avoir recueilli l'accord de M. BRUNIAU, il lance un appel à candidature : aucun autre candidat ne se déclare.

M Jean-Marc BRUNIAU est élu 5ème vice-président, au 1er tour de scrutin, par 20 VOIX.
Mme Delphine THEVENOUX a obtenu 2 VOIX
3 bulletins blancs

6/ INDEMNITÉS DE FONCTION

À l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de reconduire les indemnités sur la base de celles existantes lors du mandat 2014-2020, soit 35,30 % de l'indice brut 1027 pour Monsieur le Président et 14,30% de l'indice brut 1027 pour Messieurs les vice-présidents.

7/ CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur le Président donne lecture de la charte de l'élu local ; un exemplaire est remis à chaque conseiller titulaire. En complément, Monsieur le Président précise qu'il invite les conseillers à télécharger "le statut de l'élu local" (régulièrement mis à jour) sur le site de l'association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité : amf.asso.fr (référence BW 7828) : ce document reprend le chapitre du Code Général des Collectivités Territoriales consacré aux conditions d'exercice des mandats locaux. Pour les élus qui n'ont pas accès à INTERNET, il est possible de leur transmettre le guide papier, sur demande.

8/ DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'accorder les délégations clairement et précisément listées à Monsieur le Président. Lors de chaque réunion de conseil, Monsieur le Président rendra compte des décisions qu'il aura prise dans le cadre des délégations qui lui sont accordées.

9/ CONSTITUTION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

À l'unanimité, le Conseil Communautaire entérine la constitution du nouveau bureau communautaire ; il est composé de Monsieur le Président, Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames et Messieurs les délégués communautaires des dix communes non représentées par le Président et les Vice-Présidents.

10/ DÉLÉGATIONS AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide d'accorder au Bureau Communautaire une liste de matières pouvant lui être déléguées, en dehors des 7 points mentionnés à l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui restent de la compétence du Conseil et des délégations précises accordées au Président.

11/ FIXATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Le Conseil Communautaire procède à la composition des 11 commissions suivantes selon les propositions faites par chaque commune :

- Commission d 'Appel d'Offres
- Commission des Finances, des budgets et des affaires juridiques
- Commission du développement économique
- Commission du Logement, de l'environnement et des énergies renouvelables, de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme
- Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, des travaux aux bâtiments et de la Voirie
- Commission Tourisme, Animation et Communication
- Commission Jeunesse, sports, culture et numérique
- Commission Services à la population
- Commission Petite Enfance
- Commission Scolaire
- Commission Locale d'Évaluation des transferts de charges et de ressources

La composition des commissions est adoptée à l'unanimité sauf la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, des travaux bâtiments et de la voirie pour laquelle il y a 24 voix POUR et 1 abstention (M. Louis SALLES).

En fin de question, après validation de la composition des commissions, M Louis SALLES fait part de son regret que la commune d'Isserpent n'a pas beaucoup de délégués dans les commissions et notamment celle pour laquelle il s'est abstenu car il s'agissait d'une élue concernée par le handicap.

Monsieur le Président indique que les élus avaient tout loisir de s'exprimer lors de la composition des commissions et lorsque l'ensemble des communes présentait un nombre de candidats supérieur à 7 il fallait faire un choix. Concernant la commission citée, il précise que lors de chaque réunion de cette commission, un représentant de chaque commune non représentée au sein de la commission sera invité.

Un tableau récapitulatif de la composition de l'ensemble des commissions est joint au présent compte-rendu.

12/ COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (C.D.A.C.) - REPRÉSENTANTS

L'assemblée délibérante désigne à l'unanimité Monsieur Alain LASSALLE et Monsieur Michel VIVIER pour siéger à la CDAC.

13/ DÉSIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS

ATDA : M. Jacques de CHABANNES (Lapalisse)

CNAS : Mme Françoise WALRAET (Saint Christophe)

SDE03 : Titulaire : M. Yves PLANCHE (Billezois) - Suppléant : M. Gérard BOUCHET (Lapalisse)

SDE03 Commission Consultative Paritaire : M. Jean-Claude POTHIER (Saint Etienne de Vlcq)

MISSION LOCALE ESPACE JEUNES : Mme Françoise WALRAET (Saint Christophe)

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER :

délégués titulaires	délégués suppléants
M. Jacques de CHABANNES (Lapalisse)	Mme Martine QUATRESSOUS (Lapalisse)
M. Gérard BOUCHET (Lapalisse)	Mme Stéphanie CHERVIN (Lapalisse)
M. Jean Marc BRUNIAU (Lapalisse)	Mme Maria LESME (Lapalisse)
M. Philippe FERBOS (Lapalisse)	Mme Isabelle PERICHON (Lapalisse)
M. Alain LASSALLE (Le Breuil)	M. Yves PLANCHE (Billezois)
M. André LATOUR (Saint Pierre Laval)	M. Didier HANGARD (Saint Prix)
Mme Pascale RICHARD (Andelaroche)	Mme Anne Marie L'HULLIER (Saint Prix)
Mme Françoise WALRAET (Saint Christophe)	M. Bernard GAUD (Servilly)
M. François HERVIER (Périgny)	M. Jérôme GROULY (Droiturier)
M. Louis SALLES (Isserpent)	M. Jean Claude POTHIER (Saint Etienne de Vlcq)

FRILAP : CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (nommée jusqu'au 26/07/2020):

Jacques de CHABANNES (Lapalisse) - Alain LASSALLE (Le Breuil) - Didier HANGARD (Saint Prix)

SICTOM SUD ALLIER :

(1 titulaire et 1 suppléant par commune)

Communes	délégués titulaires	délégués suppléants
Andelaroche	Pascale RICHARD	Isabelle MASSON RICHARD
Barrais-Bussolles	MERCIER Jacky	LAMOUREUX Stéphane
Bert	Didier RIVES	Jean-Louis MESTRIES
Billezois	Maurice PERRET	Jean-François VERNISSE
Le Breuil	Alain LASSALLE	Jacky PERROT
Droiturier	Jérôme GROULY	Jean-François COPET
Isserpent	Dominique LAJOIE	Victor COLAS
Lapalisse	Jacques de CHABANNES	Gérard BOUCHET
Périgny	François HERVIER	David BLAND
Saint-Christophe	Bernard MATICHARD	Chantal DEBOST
Saint Etienne de Vlcq	Gabriel SENETAIRE	Marie-Claude DEPALLE
Saint Pierre Laval	Gilles THUILLIER	Serge JUNG
Saint Prix	Laurent COPET	Lucien DOUAILLAT
Servilly	Bernadette FUET	Bernard GAUD

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION « PAYS DE VICHY AUVERGNE » (2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants)

délégués titulaires	délégués suppléants
M. Jacques de CHABANNES (Lapalisse)	Mme Martine QUATRESSOUS (Lapalisse)
Mme Delphine THEVENOUX (Barrais-Bussolles)	M. Yves PLANCHE (Billezois)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « PAYS DE VICHY AUVERGNE »

Titulaire : M. Jacques de CHABANNES (Lapalisse) / Suppléant : Mme Martine QUATRESSOUS (Lapalisse)

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER « GAL PAYS VICHY AUVERGNE »

Titulaire : M. Jacques de CHABANNES (Lapalisse) / Suppléant : Mme Martine QUATRESSOUS (Lapalisse)

CORRESPONDANT SÉCURITE ROUTIERE : M. Jeannot GANTHER (Lapalisse)

CORRESPONDANT DÉFENSE : M. Patrick BODIN (Lapalisse)

CORRESPONDANT COLLÈGE LUCIEN COLON : M. Jean Marc BRUNIAU (Lapalisse)

COMITE DE PILOTAGE "VILLAGES ÉTAPES" : M. Alain LASSALLE (Le Breuil) et Mme Maria LESME (Lapalisse)

CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME : Il est composé de la Commission Tourisme, du Maire des communes de LAPALISSE et de DROITURIER ; les 8 sièges aux personnes extérieures seront proposés à :

- Mme Véronique HUEL (hôtel-restaurant Galland – Lapalisse)
- M. Fabrice DEGARD (Président du CAL)
- Mme Nathalie MARTINEZ DE HOZ (Société Langlois – Lapalisse)
- M. Samuel MICHAUD (Chez Sam – Andelaroche)
- M. Serge CAFIERE (association Avaia – Saint-Prix)
- M. Jean DE BOISSY (ancien vice-président de l'Office de Tourisme - Le Breuil)
- Michel GIRAUD (aéroclub de Lapalisse)
- M. Roland SALMIN (président de la Sté de pêche de Lapalisse)

14/ CATÉGORIES DE DÉPENSES À IMPUTER À L'ARTICLE COMPTABLE 6232 - FÊTES ET CÉRÉMONIES

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la liste des dépenses présentée, à imputer à l'article comptable comptable 6232.

15/ DÉGRÈVEMENT EXCEPTIONNEL DE C.F.E. (ÉGAL À 2/3 DE LA COTISATION ÉMISE AU PROFIT DES COMMUNES ET/OU EPCI) AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 AU PROFIT DES SECTEURS DU TOURISME, DE L'HOTELLERIE, DE LA RESTAURATION, DU SPORT, DE LA CULTURE, DU TRANSPORT AÉRIEN ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL PARTICULIÈREMENT AFFECTÉS PAR LA CRISE SANITAIRE.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'instaurer un dégrèvement pour 2020 des 2/3 de la CFE en faveur des entreprises de taille petite et moyenne des secteurs relevant de (hôtellerie, restauration, cafés, tourisme, événementiel, sport et culture) les plus durablement affectés car soumis à des restrictions d'activité allant au-delà du 11 mai 2020. Le dégrèvement accordé sera pris en charge à hauteur de 50 % par l'État.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20H40

Fait à Lapalisse, le 23 juillet 2020

J. de CHABANNES,
Président de la Communauté de Communes
« PAYS DE LAPALISSE »



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"